

Quelle économie pour la production des richesses en RD Congo ?

 Evariste MABI Mulumba

Introduction

Nous allons développer ce thème, en situant la problématique de la production des richesses au Congo, en premier lieu, dans un contexte historique, avant de faire l'inventaire des défis que la République Démocratique du Congo doit relever pour s'engager dans un processus autoentretenu de développement économique.

Notre exposé comprend :

1. L'état de la production durant la décennie précédant l'accession du Congo à l'indépendance.
2. Les options fondamentales et la politique économique après 1960.
 - 2.1. La politique économique de la Deuxième République et l'indépendance économique.
 - 2.2. Le résultat de cette politique économique censée renforcer l'indépendance économique du pays.
3. L'ajustement structurel et la production.
4. La situation prévalant avant l'entrée de la RD Congo en programme avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale en 2002.
5. L'initiative PPTE et l'atteinte du point d'achèvement.
6. L'après-Point d'achèvement et le développement durable.

 Sénateur. Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Sciences économiques.

E-mail : evamabi1@yahoo.fr

L'état de la production durant la décennie précédant l'accession du Congo à l'indépendance

Dans un document portant sur les orientations stratégiques pour la reconstruction économique au Zaïre, document publié en novembre 1994, la Banque Mondiale synthétise de la manière ci-après l'état de la production durant la décennie précédant l'accession du Congo à l'indépendance :

Le plan décennal de développement pour la période 1950-1958 s'était soldé par des résultats palpables

Au cours de cette période, le PIB a augmenté en moyenne de 6,5% en valeur réelle, la production minière de 64% et celle des plantations industrielles s'était accrue de 140%. La production des exploitations agricoles du type traditionnel a augmenté de 35%, la production manufacturière avait presque quadruplé, le transport et le commerce avaient presque doublé et la production de l'énergie plus que triplé.

Il faut noter qu'une plus grande proportion des exportations minérales et agricoles a été traitée dans le pays.

Sur les 41% du PNB qui représentaient en moyenne les exportations de marchandises, 32% représentaient les produits agricoles et agro-industriels. En 1959, le Congo-Belge venait au deuxième rang dans le monde pour les exportations d'huile de palme.

Durant la période 1950-1958, l'investissement avait représenté 26 % du PNB dont les trois cinquièmes d'origine privée

Les investissements privés étaient engagés dans l'extension et la modernisation des équipements miniers, les chemins de fer, le stockage et le transport du pétrole, les plantations et les installations manufacturières et dans la construction des centrales hydroélectriques.

- Les transports et les services sociaux absorbaient les deux tiers de l'investissement public.
- L'investissement public en agriculture allait surtout à la recherche, à la vulgarisation et aux routes de desserte.
- La productivité de la main-d'œuvre s'était accrue avec l'introduction de nouvelles techniques de culture, ce qui a encouragé les employeurs à investir dans la formation de la main-d'œuvre.

La situation financière était solide

En 1958, l'encours de la dette n'atteignait pas 40% du PNB, le service de la dette était inférieur à 10% des exportations de biens et services et à 11% des recettes budgétaires.

- Durant la période 1950-1958, les 3/4 de l'investissement en capital et plus de 90% de l'investissement privé étaient financés par le pays lui-même.
- Durant la période 1950-1957, le budget ordinaire avait toujours été en excédent, couvrant 31% des dépenses d'investissement public, s'y ajoutaient 21% provenant de l'emprunt intérieur.
- Les excédents budgétaires ont contribué à renforcer les avoirs du Trésor en dépôts en devises auprès de la Banque Centrale, à la fin de 1956, ces avoirs dépassaient les dépenses du budget ordinaire pour l'année.

Loin de nous l'intention d'exalter la période coloniale. Il faut cependant reconnaître qu'en matière de choix et d'orientation des investissements, de gestion budgétaire et monétaire et globalement de fonctionnement de l'économie, cette gestion économique reste une référence.

Les options fondamentales et la politique économique après 1960

Introduction

Lorsque le Congo a conquis son indépendance le 30 juin 1960, le peuple congolais considérait ce résultat comme la réalisation d'une première étape de son combat, à savoir : la conquête de l'indépendance politique, une étape préalable à l'accomplissement de l'indépendance totale.

En effet, l'objectif de l'indépendance totale devait se concrétiser avec la conquête de l'indépendance économique.

L'indépendance économique est une notion fuyante, eu égard à l'univers économique mondial actuel qui devient de jour en jour interdépendant.

Toutefois, située dans le contexte des aspirations des années 1960, l'indépendance économique s'entend comme la prise en main des commandes économiques par les décideurs nationaux, publics et privés, par le contrôle aussi bien du capital que de la gestion des entreprises opérant dans le pays et des secteurs stratégiques de l'économie nationale.

La politique économique de la Deuxième République et l'indépendance économique

Celle-ci reposait sur trois options fondamentales, à savoir :

- L'économie au service de l'homme.
- L'indépendance économique.
- L'économie mixte avec une ouverture aux capitaux extérieurs en attirant les investissements étrangers tout en diversifiant la provenance de ceux-ci.

Toutefois, la politique économique faisait jouer à l'Etat un rôle prépondérant dans le développement économique du pays. Celui-ci s'est attelé à cette tâche à travers la restructuration de son Portefeuille, au regard des options ci-après :

- L'affirmation de l'intervention de l'Etat dans les secteurs stratégiques et ceux délaissés par le privé en raison de leur faible rentabilité financière ou de leur rentabilité lointaine.
- L'orientation des investissements vers l'élargissement du marché intérieur par la création des emplois, l'accroissement des revenus et par l'allocation des ressources additionnelles à la diversification économique.
- L'adoption d'une gestion rationnelle à même de générer un volume significatif de ressources devant conforter le budget de l'Etat.
- L'intensification de la formation des cadres aux techniques modernes de gestion pour en faire des éléments moteurs du développement national par une amélioration de leur capacité managériale.

La restructuration du portefeuille de l'Etat a été la résultante :

- **des nationalisations** : le cas de l'Union Minière du Haut-Katanga, du Secteur des assurances regroupées en une seule entreprise, la SONAS, de la Société de Surveillance devenue l'Office Congolais de Contrôle (OCC), du Secteur de l'Energie avec la REGIDESO et la SNEL, etc.
- **de la création de nouvelles entreprises publiques** : la Compagnie Maritime Congolaise (CMC), la Régie des Voies Maritimes (RVM), l'OGEFREM, la Régie des Voies Aériennes (RVA), le Complexe Sucrier de Lotokila, la Banque de Crédit Agricole, le Fonds de Promotion Industrielle, l'Hôtel KARAVIA, etc.
- **de la radicalisation - nationalisation** : il s'agit de la reprise dans le giron de l'Etat des entreprises autrefois zaïrianisées.
- **de la création des entreprises d'économie mixte** : la SOFIDE, la CINAT, la MIDEMA, des sociétés pétrolières de distribution et de production etc.

Le portefeuille de l'Etat Congolais est suffisamment diversifié. Il englobe tous les secteurs de la vie économique nationale : les mines, les finances, l'industrie, l'agro-industrie, le commerce, les transports, les services et les activités scientifiques.

Le seul contrôle de la GECAMINES permet de mettre à la disposition du Gouvernement l'essentiel des leviers de commande de l'économie congolaise. Les recettes d'exportations de cette entreprise représentaient plus de 60 % de l'ensemble de la valeur des exportations du pays. La GECAMINES intervenait pour près de 65 % dans les recettes du budget en devises de la Banque Centrale et pour une part variant entre 35 et 40 % dans les recettes du Budget de l'Etat.

Pour compléter son action propre dans le domaine économique, le Gouvernement de l'époque, dans l'intention d'accélérer le processus d'indépendance économique prit, fin 1973, les mesures de zaïrianisation dont l'objectif était de transférer la responsabilité du développement économique du pays aux mains de nationaux en leur attribuant la propriété des entreprises appartenant aux étrangers. Cette décision hasardeuse connut un échec dont les méfaits se font encore sentir dans l'économie globale aujourd'hui. La production agricole ne s'en est pas relevée jusqu'à nos jours.

Le résultat de cette politique économique censée renforcer l'indépendance économique du pays

- La zaïrianisation et la radicalisation ont donné le coup de grâce à l'agriculture du pays et au secteur commercial implanté dans les milieux ruraux et ont découragé les investissements privés aussi bien étrangers que nationaux.
- Les nouvelles unités de production réalisées dans le cadre du Code des Investissements ont renforcé la dépendance de l'économie nationale vis-à-vis du commerce extérieur, car nécessitant des devises pour leur fonctionnement optimal.
- La GECAMINES, épine dorsale de l'économie nationale, est tombée en faillite, victime d'une gestion prédatrice. Cette société qui exportait en 1989 près de 450.000 tonnes de cuivre avec des recettes en devises avoisinant 1,4 milliards de dollars ne produit aujourd'hui qu'à peine 5.000 tonnes avec des recettes d'environ 35 millions de dollars. Sa participation au budget de l'Etat est devenue nulle contre 865 millions en 1989.
- La Société de Financement du Développement (SOFIDE), créée pour mobiliser les ressources extérieures pour financer les investissements productifs est aujourd'hui également en faillite, victime de l'instabilité du cadre macroéconomique caractérisée par l'inflation. En effet, ses prêts ayant été indexés et le risque de change incombant aux emprunteurs, ces derniers sont devenus insolvable ne pouvant pas faire face aux charges inhérentes au risque de change. Leur insolvabilité a entraîné celle de l'institution financière.
- Le secteur des entreprises publiques n'a pas répondu aux attentes. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la plupart des entreprises publiques sont aujourd'hui virtuellement en faillite.
- Le recours imprudent à l'endettement extérieur a mis le pays en état de cessation de paiement. La République Démocratique du Congo est surendettée. L'encours de sa dette extérieure s'élève à environ 13,1 milliards de dollars et le service de la dette absorbe à peu près un quart du total des dépenses. A la fin de 2008, la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat était estimée à 93% du PIB, à 150% des exportations et à 502% des recettes publiques, aide étrangère non comprise.

Après l'indépendance, en particulier durant la période 1973-1974, le Zaïre s'est lancé dans une politique d'emprunts extérieurs publics massifs aux conditions de marché et incapables de générer le service des dettes engagées, le plus souvent pour financer des projets non-économiques. Un petit nombre de grands projets négociés durant l'essor éphémère qu'ont connu les produits de base durant cette période sont en majeure partie responsables du problème de la dette. Ce sont, notamment, le barrage et la ligne de transport de l'électricité d'Inga-Shaba, l'aciérie, la Voix du Zaïre et le Centre du Commerce International du Zaïre (CCIZ). Ces investissements ont été gangrenés par une corruption à grande échelle.

Désormais, en prenant en compte le niveau de l'endettement du pays, toute action de relance économique n'a de chance de quelque succès qu'avec le concours de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, à la fois par l'allègement de leurs créances et par un apport de capitaux frais.

A cause de sa mauvaise gouvernance et des choix économiques inappropriés en matière d'investissements, la RD Congo est tombée sous la dépendance de ses bailleurs de fonds qui, pour récupérer leurs créances, l'ont confiée bon gré mal gré au FMI avec toutes les obligations contraintes et rigueur inhérentes au programme souscrit auprès de cette institution.

C'est dans cette dynamique que la RD Congo a signé différents programmes avec le F.M.I. et la Banque Mondiale et perdu son autonomie en matière de politique économique, financière et monétaire, car celle-ci est devenue concertée avec les partenaires jusqu'à l'apurement total de leurs créances.

Conclusion

Au lieu d'atteindre l'objectif de l'indépendance économique, la gestion économique du pays s'est soldée par un résultat contraire, à savoir : le renforcement de la dépendance économique du pays. Au lieu d'améliorer les conditions de vie de la population, elle l'a plutôt appauvrie. La preuve est que le revenu par tête d'habitant qui était de 377 dollars en 1956 est tombé aujourd'hui à moins 100 dollars en dollar constant de 2000.

C'est ce constat qui avait amené l'ancien Premier ministre Mulumba Lukoji à déclarer, dans son discours inaugural de la Conférence Nationale Souveraine, que le bilan de la gouvernance du Zaïre depuis son accession à l'indépendance est globalement négatif.

Le Programme d'Ajustement Structurel et la Relance de l'économie

Le déficit de la balance des paiements et l'incapacité à rencontrer son service de la dette extérieure, ont obligé le Zaïre à solliciter un concours financier auprès du FMI et un rééchelonnement de sa dette auprès des Clubs de Paris et Londres.

La conditionnalité imposée par les créanciers du Zaïre de ces Clubs est de le voir préalablement entrer en programme avec le FMI et la Banque Mondiale en signant un Programme d'Ajustement Structurel avec ces institutions de Bretton Woods. Cela a été le cas à plusieurs reprises entre 1980 et 1990 et chaque fois, en plus d'un rapport financier, le Zaïre obtenait le rééchelonnement de sa dette.

Selon la Banque Mondiale, entre «1983 et 1989, le Zaïre a entrepris de façon intermittente et avec plus ou moins de succès, un programme de stabilisation et

d'ajustement, lequel a fini par échouer par suite de carences de l'action gouvernementale et de la mauvaise gestion des dépenses publiques »⁽¹⁾.

La responsabilité de ces échecs est en quelque sorte partagée avec les institutions de Bretton Woods tout en reconnaissant la responsabilité entière du pays. Néanmoins, cet éclairage s'impose pour des raisons d'objectivité.

En effet, de 1983 à 1986, il est noté un dysfonctionnement majeur suite à l'application du programme. Près de 50% du total des dépenses budgétaires étaient consacrées au paiement de la dette extérieure et le Zaïre avait subi un transfert net de capitaux négatif. Ce qui avait fait négliger la maintenance des infrastructures et contribué à leur délabrement.

La finalité de la politique d'ajustement structurel est en premier lieu la stabilisation du cadre macroéconomique par la lutte contre l'inflation. Cet objectif atteint, on s'attend à l'amélioration du climat des affaires avec un cadre macroéconomique stable et prévisible constituant, avec les réformes structurelles prévues, une incitation aux investissements. Mais, en réalité, les investisseurs n'étant pas persuadés de la durabilité de cette stabilisation étaient chaque fois restés dans l'expectative. Ce qui avait fait que la croissance attendue ne s'est pas concrétisée. C'est ainsi que le programme avait été suspendu en février 1990 et ce, jusqu'au mois de juin 2002, date de la signature du programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et croissance du FMI.

(1) B A N Q U E
M O N D I A L E ,
Zaïre, Orientations
stratégiques pour
la reconstruction
économique, 4
novembre 1994.

Situation prévalant avant l'entrée de
la RD Congo en programme en 2002

- Entre 1991 et 2000, la baisse réelle ininterrompue du PIB s'est élevée en moyenne à 5,5% par an.
- La prédominance des activités de survie fait que l'agriculture de subsistance représente 60% du PIB en 1996 par rapport à 30% en 1982.
- La balance des paiements est structurellement déficitaire. Le pays est surendetté et accumule de lourds arriérés de paiement avec l'extérieur. Les exportations des biens et services sont tombés de 2,2 milliards de dollars en moyenne à 1,4 milliard en 1997.

La base du commerce extérieur s'est effritée d'année en année, au point que le pays qui jouissait d'un

commerce extérieur diversifié vers les années 1950 s'est acheminé, de manière inéluctable, vers une monoproduction.

En 1950, les produits agricoles et miniers rapportaient respectivement 48,8% et 51,2%, et en 1959, 42,8% et 57,2% des recettes en devises.

En 1997, les produits miniers : 81,3% et les produits agricoles : 12%; et en 2000, les produits miniers : 87% et les produits agricoles : 4%

A l'heure actuelle, en prenant les années récentes, on relève que les produits miniers représentent 93,8% des recettes d'exportations en 2006 contre 4,1% pour les produits agricoles et 96,4% pour les produits miniers en 2007 contre 2,8% pour les produits agricoles ⁽²⁾, malgré la positivité du taux de croissance économique durant cette période. Donc, la diversification de nos exportations grâce au développement agricole reste un problème majeur en songeant à l'objectif de la sécurité alimentaire.

(2) B A N Q U E
CENTRALE DU
CONGO, *Rapport*
2007, p. 119.

- Les capacités des industries manufacturières ont été fortement réduites à la fois du fait d'une politique d'incitation insuffisante et des pillages perpétrés en 1991 et 1993.
- La faillite généralisée des entreprises publiques.
- La dégradation continue des infrastructures essentielles.
- La forte dégradation de l'investissement en ressources humaines.
- Les finances publiques sont totalement désordonnées:
 - La mobilisation des ressources budgétaires connaît une forte régression du revenu fiscal qui représente en gros 4% du PIB en 1996 contre 11,1% en 1988, 18,6% en 1985 et 17% en moyenne avant l'indépendance et une faiblesse des investissements publics qui sont tombés de 14% du PIB en 1958 à 0,5% en 1996.
 - Les déficits budgétaires devenus chroniques avaient revêtu un caractère structurel et étaient financés par un recours excessif aux avances de la Banque Centrale. Il est noté par rapport à l'ensemble des dépenses publiques des taux de financement monétaire de 80% en 1994, 50,48% en 1997, 47,65% en 1999 et 47,12 en 2000.

- Les taux d'inflation relevaient de l'hyperinflation. C'est ainsi qu'on note les taux ci-après : 8.827% en 1993, 9.796,90% en 1994, 483,7% en 1999 et 511,2% en 2000.
- Les taux d'investissement brut faibles : 8,5% en 1997, 4,5% en 2000.
- La faiblesse du taux d'épargne nationale : 3,7% du PIB en moyenne.
- Au regard de son endettement extérieur, la R.D.C. était un pays en cessation des paiements. Sa dette extérieure est évaluée à 14 milliards de dollars américains avec des arriérés de paiements de l'ordre de 9,61 milliards de dollars en 2000 face à des recettes d'exportations de 823,5 millions de dollars.

La RD Congo, l'initiative PPTE et l'atteinte du Point d'achèvement

C'est en juin 2002 que la RD Congo a lancé son programme économique appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et Croissance dont l'exécution satisfaisante lui a permis d'atteindre en juillet 2003 le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE vers une annulation substantielle de sa dette extérieure au Point d'achèvement.

Ce programme comporte deux volets des mesures d'assainissement budgétaire et monétaire devant stabiliser le cadre macroéconomique, d'une part, et d'autre part, des réformes structurelles devant booster la production.

En matière d'inflation, des résultats positifs ont été obtenus. Les taux d'inflation ont évolué de la manière suivante : 135,1% en 2001, 15,04% fin décembre 2002, 4,4% fin décembre 2003, 9,2% fin décembre 2004, 21,3% en 2005, 18,2% en 2006 et 9,9% en 2007.

Pour ce qui est du taux de croissance économique, celui-ci était négatif en 2000, -6,9%, et en 2001, -2,1%. Il est devenu positif à partir de 2002 avec 3,5%, en 2003 avec 5,8%, 2004 avec 6,6%, 2005 avec 7,8%, 2006 avec 5,6%, 2007 avec 6,3%, 2008 avec 6,2% et 2009 avec 2,8%.

Quelques réformes structurelles majeures ont été entreprises depuis 2001, notamment :

Quelques réformes structurelles majeures depuis 2001

Gouvernance économique :

- Promulgation (mai 2002) d'une loi garantissant l'indépendance de la Banque Centrale.
- Mise en place d'un comité interministériel de suivi des réformes économiques.
- Contrôle et coordination des problèmes économiques et financiers ainsi que des affaires sociales et culturelles par deux Vice-Présidents (depuis juin 2003).

Gestion des dépenses publiques :

- Mise en place de nouvelles procédures (conçues avec l'aide de la Banque Mondiale) pour restaurer la chaîne de la dépense.
- Transmission au Parlement de l'audit de l'exécution du budget 2001.
- Finalisation de l'audit du budget 2002.

Transparence :

- Adoption d'une stratégie anti-corruption, à la suite d'un atelier organisé par la Banque Mondiale et Transparency International (septembre 2002).
- Mise en place d'un observatoire du Code de l'éthique professionnelle (septembre 2003).

Réforme de la Fonction Publique

- Préparation du recensement de la Fonction Publique (avec l'aide du PNUD et de la Belgique).
- Audit du système de paiement des salaires (avec l'aide de la France).
- Préparation d'un programme de mise à la retraite (avec l'aide de la Banque Mondiale).

Réforme du système financier :

- o Audits de la Banque Centrale et de neuf grandes banques commerciales; lancement de la restructuration de trois banques viables ; liquidation de trois banques non viables.
- o Adoption de nouvelles règles prudentielles pour le secteur bancaire (juillet 2003).

Réforme des entreprises publiques :

- Audit sur la gouvernance de la plupart des grandes entreprises publiques.
- Audit opérationnel et fonctionnel d'environ 20 grandes sociétés à activité commerciale.
- Mise en place (octobre 2002) du Comité de Pilotage pour la Réforme des Entreprises Publiques (COPIREP).
- Restructuration des principales sociétés (dont la Gécamines, avec la mise en place et l'exécution d'un programme de départ volontaire pour 10.000 employés).

Investissements privés :

- Nouveau Code des investissements, préparé avec l'aide de la Banque Mondiale (février 2002).

- Création (février 2003) de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).
- Lancement des réformes sur l'arbitrage, les règlements de litiges et la fiscalité.

Secteurs minier et forestier :

- Nouveaux Codes minier et forestier, préparés avec l'aide de la Banque Mondiale (juillet 2002 et septembre 2002).
- Préparation d'un Cadastre minier actualisé ; examen des concessions forestières (et annulation de 143 concessions forestières, représentant 25,5 millions d'hectares).

Selon le Conseil d'Administration du FMI, l'achèvement satisfaisant de la première revue du programme économique du gouvernement signé le 11 décembre 2009 qui est appuyé par la FRPC est une des conditions essentielles à remplir pour que la RDC atteigne le Point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée et bénéficie de l'initiative allègement de la dette multilatérale (IADM), ce qui pourrait conduire à un allègement de la grande majorité de la dette extérieure du pays.

Malgré tout, une aide hautement concessionnelle des bailleurs de fonds restera nécessaire pour soutenir les autorités dans leurs efforts de réforme.

L'après-Point d'achèvement : pour un développement durable

Les piliers d'un développement durable

L'après-Point d'achèvement constitue le point de départ pour l'affermissement des options fondamentales pour un développement durable.

La réussite de ce développement durable devra reposer sur des piliers ci-après :

- 1) Une stabilité politique et une paix sociale.
- 2) Des politiques macroéconomiques tournées vers l'exportation, diversifiées et respectueuses des lois du marché qui procurent aux investisseurs privés une grande diversité d'incitations et encouragent une large participation populaire au processus de croissance, selon le principe du partage des fruits de la croissance.
- 3) Une administration efficace. La RD Congo devrait être moins gouvernée, mais efficacement administrée.
- 4) Une épargne intérieure forte pour financer des taux élevés d'investissement.
- 5) Une gestion macroéconomique stable, prévisible et transparente, avec discipline budgétaire et faible inflation.
- 6) *La reconnaissance explicite du rôle des ressources humaines en tant que source essentielle et but ultime du développement et, par voie de conséquence, un investissement élevé en capital humain.*

L'économie congolaise est sous-mobilisée : 80% au moins de la population active est employée à des activités de subsistance non monétarisée, et le potentiel foncier, minier et hydroélectrique est sous-exploité. Le secteur financier est dans un état rudimentaire, l'épargne et l'investissement sont sous-développés et le pays commence à peine à s'initier à la technologie et aux techniques de commercialisation et de gestion modernes.

Nous sommes à un tournant décisif pour le décollage économique de la RD Congo. Le pays bénéficie en plus des concours des institutions financières multilatérales pour stabiliser son cadre macroéconomique, des ressources stables pouvant suppléer à la faiblesse de l'épargne intérieure pour réhabiliter et reconstruire ses infrastructures de base. Pour atteindre ce dernier objectif, le pays peut compter sur le prêt chinois de 6 milliards de dollars, près de trois milliards de la Banque Mondiale, près de 800 millions de la BAD et presque le même montant provenant de l'Union Européenne. Il lui suffit d'améliorer sa capacité d'absorption de ces ressources pour voir l'avenir avec optimisme, car, le délabrement des infrastructures est un véritable goulot d'étranglement. A titre exemplatif, le déficit énergétique constitue un blocage des investissements, comme le délabrement des infrastructures de transport est un frein à la production.

Défis à relever

La RD Congo doit relever, pour s'engager dans un développement auto-entretenu, les défis ci-après :

- La gouvernance et l'intériorisation du principe de redevabilité et une lutte effective contre la corruption.
- La création d'une classe moyenne pour la mise en valeur du pays.
- L'émergence d'une classe d'entrepreneurs nationaux avec l'expérience acquise dans la gestion des entreprises publiques avec l'investissement au pays des ressources financières accumulées.
- Accroître la capacité de négociation du pays.
- L'adoption de l'approche de suivi et d'évaluation périodique.
- S'il est constaté que les nationaux investissent dans leur pays, c'est le seul signal fort qui conduira à un effet d'entraînement pour l'afflux des capitaux extérieurs.
- La sécurité alimentaire et l'industrialisation par le développement de l'agriculture.
- L'évacuation du déficit en infrastructures par l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources extérieures.
- Faire de la décentralisation un mode de gouvernance approprié.
- Nécessité de compléter la structure financière du pays avec la mise en place d'institutions financières de financement du développement.

- Réussir la restructuration des entreprises du portefeuille de l'Etat.
- L'après-Point d'achèvement : le PAS et le Point d'achèvement : éviter de s'engager dans une nouvelle spirale d'endettement et exploiter d'autres formes alternatives de financement et gestion des infrastructures avec le partenariat public-privé.
- La création de façon permanente d'un environnement propice à la conduite des affaires reposant sur la sécurité juridique et judiciaire.

Quelle économie pour la production des richesses au Congo ?

Une économie de marché où l'Etat joue le rôle fondamental de régulation et d'orientation des choix économiques et limite son intervention au financement des infrastructures de base et où le privé assure la production des biens et services.

La lecture de l'histoire économique de la RD Congo ayant démontré les limites de l'Etat-entrepreneur conforte cette option.

Le changement politique et même une véritable démocratisation ne peuvent garantir une meilleure gestion que si les institutions fonctionnent de façon efficace, grâce au respect du principe de redevabilité intégrant la sanction aussi bien positive que négative.

C'est ici l'occasion de méditer sur la déclaration du Président américain Obama lors de sa visite officielle au Ghana, lorsqu'il a affirmé que « *l'Afrique a plus besoin d'institutions fortes que d'hommes forts* ».

Evariste MABI Mulumba